

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Mardi 11 novembre 1952, à 10 h. 30

SEPTIEME SESSION

Documents officiels

Siège permanent, New-York

SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du représentant d'Israël.....	219
Comité de négociation des fonds extra-budgétaires : déclaration du Président..	219
Discussion générale (<i>suite</i>).....	220
Discours de Mme Pandit (Inde), M. Eden (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Politis (Grèce) et M. Volio Mata (Costa-Rica).	

Président: M. Lester B. PEARSON (Canada).

Déclaration du représentant d'Israël

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Avant que nous poursuivions l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, je désire informer les membres de l'Assemblée que le représentant d'Israël a demandé à remercier brièvement l'Assemblée générale de l'hommage qu'elle a rendu hier au Président de l'Etat d'Israël, dont on venait d'apprendre le décès. Je donne la parole au représentant d'Israël.

2. M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Je prends la parole pour dire à l'Assemblée générale que je lui suis profondément reconnaissant de l'hommage silencieux par lequel elle s'est associée hier à l'éloquent tribut que le Président a rendu au président Chaim Weizmann dont les obsèques se déroulent en ce moment même en Israël.

3. Pendant quarante années, il a conduit Israël à travers un désert de martyre et d'angoisse, d'oppression sauvage et d'espoirs déçus, à travers l'agonie la plus atroce qui ait jamais menacé la vie d'un peuple, et, à la fin de ses jours, il a pris triomphalement possession, en qualité de premier Président d'Israël, de l'héritage d'honneur qui lui revenait justement, incarnation dans les temps modernes de cette tradition prophétique et royale qui jadis régnait en Israël et qui devint bientôt la source de lumière et de rédemption la plus durable pour des générations qui se sont succédé. Sa présidence symbolise le rapide voyage du peuple juif, au cours de ces dix années qui compteront parmi les plus horribles de son histoire, depuis les horreurs et l'avilissement des abattoirs d'Europe et des ghettos orientaux vers la protection et la liberté qu'offre un Etat souverain fermement établi dans la famille internationale.

4. Au cours des années de nuit profonde et d'absence presque complète d'espoir, notre peuple considérait avec orgueil l'attitude pleine d'autorité de ce grand homme, la dignité de son intelligence et de son caractère, son esprit scientifique raffiné et ordonné comme

un beau jardin, et l'influence morale profonde qu'il exerçait, dans tous les pays libres, sur les meilleurs esprits de sa génération.

5. Je remercie tous les représentants qui ont présenté leurs condoléances à cette occasion. Nous avons subi une perte cruelle, mais nous servirons dignement les traditions d'Israël s'il nous est possible de faire de la vie de notre premier Président le modèle qu'Israël doit s'efforcer d'égaliser dans toutes les expressions de l'esprit national : actes, pensées ou paroles. Les marques de sympathie et de respect qui nous ont été prodiguées au cours de ces derniers jours soutiendront notre peuple dans cette heure solennelle consacrée au souvenir et à la douleur.

Comité de négociation des fonds extra-budgétaires : déclaration du Président

6. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je désire faire maintenant une brève déclaration concernant le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires.

7. L'Assemblée générale se souviendra que, le 25 octobre dernier, à sa 389ème séance, lorsque l'Assemblée a examiné le rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires [A/2210 et Add.1], elle a adopté une résolution qui priait en particulier le Président de l'Assemblée générale de nommer un comité de négociation des fonds extra-budgétaires. Ce comité devait se composer de dix membres au plus et être chargé de consulter les Etats Membres et non membres au sujet des contributions volontaires qu'ils seraient disposés à fournir pour l'exécution du programme élargi d'assistance technique, du programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, du programme de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et du programme du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance. Aux termes de cette résolution, le comité est également autorisé à entreprendre des consultations ayant trait à d'autres programmes

approuvés par l'Assemblée générale pour lesquels aucun crédit n'est inscrit au budget ordinaire des Nations Unies et pour lesquels le comité est expressément chargé par l'Assemblée générale de s'adresser aux gouvernements pour recueillir des promesses de contributions volontaires.

8. En application de cette résolution, on a désigné pour faire partie du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires les neuf Etats suivants: l'Australie, le Canada, la Colombie, les Etats-Unis, la France, Haïti, le Liban, le Pakistan et le Royaume-Uni. Le comité se compose de tous les Etats qui en faisaient partie l'an dernier et de deux membres nouveaux: l'Australie et Haïti.

Discussion générale (suite)

[Point 8 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE MME PANDIT (INDE), M. EDEN (ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD), M. POLITIS (GRÈCE) ET M. VOLIO MATA (COSTA-RICA)

9. Mme PANDIT (Inde) (*traduit de l'anglais*): Nous nous réunissons à nouveau, cette année, dans une atmosphère de crise grandissante. Le maintien de la paix et de la sécurité est notre objectif commun, et pourtant, nous n'avons pas encore réussi à l'atteindre. Les hostilités se poursuivent en Corée. Les armements continuent de s'accumuler. Nous sommes aujourd'hui, sept ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, aussi éloignés de la conclusion de traités avec l'Allemagne et avec l'Autriche que nous l'étions la première année qui a suivi la guerre. Peu nombreux sont ceux d'entre nous qui peuvent affirmer qu'ils ne sont en rien responsables de ce tragique état de choses, et personne n'ose songer aux conséquences redoutables qu'entraînerait l'échec de nos efforts. Ainsi que l'a dit le Premier Ministre de mon pays, aucun compromis n'est possible; ou nous travaillons de toutes nos forces et de tout notre cœur pour éviter la calamité que serait la guerre, ou nous laissons le monde sombrer dans l'abîme, ce qui signifiera pour nous la ruine la plus totale et la destruction de l'édifice orgueilleux de la civilisation moderne.

10. Le problème le plus important que l'Assemblée générale ait à examiner à la présente session est celui de la paix en Corée. Jour après jour, pendant que nous discutons de cette question en commission, les combats se poursuivent, des hommes sont tués et les armées rivales se déplacent vers le nord ou vers le sud dans ce malheureux pays qui est maintenant un monceau de ruines. Notre tâche la plus urgente est donc de mettre fin aux hostilités et, dans ce but, d'étudier tous les moyens qui pourraient permettre de régler rapidement l'unique question qui s'oppose maintenant à la conclusion d'un armistice. Nous n'avons pas abandonné l'espoir que les difficultés que nous rencontrons dans cette voie pourront être surmontées et nous sommes convaincus que la sagesse, la persévérance et la patience aboutiront à un accord entre les parties. D'ailleurs, la conclusion d'un armistice en Corée ne constitue que la première étape de l'unification et du relèvement de ce pays.

11. En ce qui concerne le problème plus vaste de la situation en Extrême-Orient, la position de mon pays est bien connue. Il me faut cependant indiquer encore une fois l'attitude du Gouvernement de l'Inde et redire

que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine doit être admis dans l'Organisation des Nations Unies. Tant que la question de la représentation de la Chine n'aura pas été réglée conformément à la situation véritable, nos débats resteront théoriques. Quand il s'agit de problèmes tels que celui de la réduction des armements et des forces armées, par exemple, nous estimons que l'absence des représentants de la Chine constitue un sérieux obstacle. Nous espérons que l'Assemblée réfléchira sérieusement à cette question.

12. Nous espérons également qu'au cours des débats qui seront consacrés à la question de l'admission de nouveaux Membres, nous pourrons faire un pas en avant, au cours de la présente session, pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, en reconnaissant le principe de l'universalité de l'Organisation. Sinon, l'Organisation des Nations Unies ne pourra résoudre efficacement les problèmes qui se posent dans les différentes parties du monde.

13. J'ai parlé de la Corée au début de mon exposé parce que la continuation des hostilités dans ce pays constitue le défi le plus grave qui puisse être lancé à l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation chargée de maintenir la paix. D'autres dangers, cependant, menacent la paix sur d'autres points du globe et le danger, pour être moins apparent, n'est pas moins menaçant. Je fais allusion à la situation qui résulte du maintien de l'autorité coloniale sur des populations chez qui s'éveille rapidement la conscience politique.

14. La transition entre le régime colonial et l'autonomie doit se faire sans heurt et rapidement. L'Inde a toujours porté un vif et profond intérêt aux peuples qui ne s'administrent pas eux-mêmes, qu'il s'agisse de territoires non autonomes ou de Territoires sous tutelle. "La dignité et la valeur de la personne humaine" ne naissent et ne s'épanouissent que dans un climat de liberté. C'est un signe encourageant de la présente session de l'Assemblée générale que plusieurs délégations aient souligné combien il est important et urgent d'apporter une solution aux problèmes coloniaux. Nous avons été particulièrement frappés par le passage important du discours du chef de la délégation des Etats-Unis [380ème séance] dans lequel il a fait remarquer que, sur 800 millions de personnes qui ne jouissaient pas de l'autonomie à la fin de la deuxième guerre mondiale, il n'y en a pas moins de 600 millions qui ont conquis leur liberté au cours des dernières années. Ce fait, d'une importance considérable, dont nous avons tous profondément conscience en Asie, est la preuve des changements rapides qui s'effectuent dans le monde moderne. Il a des conséquences qui s'étendent bien au-delà des territoires qui sont devenus libres.

15. Nous éprouvons une vive sympathie pour les populations de la Tunisie et du Maroc qui aspirent à l'autonomie. Cette aspiration est légitime, et nous pensions que la sagesse politique et le sens historique de la grande Puissance qui préside à leurs destinées auraient permis d'examiner dans un climat politique favorable les problèmes que soulève cette demande. Ce n'est pas le moment de répondre au chef de la délégation française, qui a fait hier [392ème séance] une déclaration, mais la délégation de mon pays se propose de reprendre cette question en détail devant la Com-

mission intéressée. L'un des résultats des efforts de l'Organisation des Nations Unies a été la libération de l'Indonésie et de la Libye et il est tout naturel que d'autres peuples se tournent vers l'Organisation pour obtenir d'elle un appui semblable. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons pris l'engagement, en fait, d'unir nos efforts pour développer, en particulier, "entre les nations des relations amicales fondées sur le principe... [du] droit [des peuples] à disposer d'eux-mêmes". Nous espérons donc que l'Organisation des Nations Unies soutiendra ce principe et contribuera à son application en ce qui concerne les populations de la Tunisie et du Maroc.

16. Je voudrais souligner le fait qu'un courant de vie nouvelle parcourt l'Asie et l'Afrique, et qu'il faut que l'Assemblée générale en tienne compte. Au cours de la première partie de ce siècle, nous avons vu naître en Asie un mouvement tendant à la libre expression et à l'autonomie. Les différentes parties intéressées ont fait preuve de réalisme et de sens politique, et les résultats se traduisent aujourd'hui par la bonne volonté et l'éveil des autres peuples d'Asie à leurs nouvelles responsabilités. Nous espérons que le même sens des réalités et le même sens politique seront appliqués à l'égard des mouvements similaires qui se produisent dans d'autres régions.

17. Sur un autre point du continent africain, la situation s'aggrave rapidement par suite de l'application d'une politique de discrimination raciale qui s'appuie sur des mesures d'ordre législatif et exécutif tendant à maintenir la domination d'une race sur d'autres races. L'amertume qui en résulte répand les germes d'un conflit qui risque de s'étendre au continent africain tout entier. Cette politique constitue une menace sérieuse pour tout ce que représente l'Organisation des Nations Unies, et la délégation de l'Inde espère vivement que l'Assemblée générale reconnaîtra, au cours de la présente session, les dangers latents que représente cette situation et la traitera d'une façon qui permettra d'apporter la paix et la satisfaction aux populations de l'Union Sud-Africaine.

18. Je voudrais dire ici aux membres de l'Assemblée que, pendant que nous sommes réunis ici aujourd'hui même, des milliers d'hommes et de femmes appartenant à différents groupes de l'Union Sud-Africaine se sont unis pour déclencher un mouvement de résistance passive contre les mesures qui sont prises à leur détriment. Il n'ont pas eu recours à la violence ouverte, bien qu'il y ait eu ici ou là, au cours des derniers jours, des échauffourées provoquées par d'autres groupes, pour des raisons que nous ne connaissons pas encore pleinement. Les personnes qui se livrent à cette résistance passive suivent le grand exemple du Mahatma Gandhi et elles supportent avec discipline l'emprisonnement et même le fouet pour avoir osé affirmer leur droit aux libertés essentielles que nous sommes tous engagés à garantir. Jamais une démonstration de force spirituelle comme celle-ci ne sera vaine, et je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage au courage et au sacrifice de ces hommes et de ces femmes et leur donner l'assurance que, dans le monde entier, nombreux sont ceux qui apprécient à sa juste valeur leur attitude héroïque.

19. Je désire maintenant dire quelques mots au sujet d'un événement qui s'est produit dans l'Inde depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Conformé-

ment à notre nouvelle Constitution, qui a établi une république démocratique laïque, nous avons procédé aux premières élections générales. Le droit de vote a été accordé à tous les adultes sans distinction de classe, de religion, de race ou de sexe, ce qui représentait un collège électoral unique de 172 millions d'hommes et de femmes, le plus grand collège électoral du monde; 105 millions de personnes ont voté. L'ordre dans lequel les élections se sont déroulées et la compréhension des questions politiques manifestée par les électeurs ont été pour nous un grand encouragement et sont des faits d'une importance considérable.

20. Ce n'est pourtant là que le premier pas vers la démocratie réelle. Nous sommes conscients des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement central et aux gouvernements des Etats, constitués à la suite des élections. Notre peuple attend, plus qu'auparavant, que ses nombreux problèmes économiques et sociaux soient rapidement résolus. Cependant, lorsque nous avons acquis notre indépendance en 1947, nous avons hérité en même temps des problèmes qui sont ceux d'un pays insuffisamment développé. Dans tous les pays, la faim, la maladie et l'ignorance posent aux hommes d'Etat des problèmes difficiles; mais dans notre pays, l'urgence et la gravité de ces problèmes ont été rendues exceptionnelles par des calamités naturelles accidentelles ainsi que par l'épuisement et la tension qui sont inévitables au sortir d'une longue guerre. Convaincus qu'une nation doit trouver sa force en elle-même et non l'attendre de l'extérieur, nous nous sommes mis en devoir en premier lieu de mettre notre maison en ordre.

21. Dans le domaine économique et le domaine social, notre plan quinquennal prévoit la mobilisation de toutes nos ressources, humaines, techniques et naturelles, pour le redressement économique et social. Nous sommes persuadés que cette œuvre de redressement doit reposer avant tout sur nos efforts personnels et que la richesse d'un pays réside essentiellement dans son peuple et dans le travail de son peuple. Mais nous croyons également qu'il faut en outre favoriser un effort de coopération entrepris par l'intermédiaire des institutions internationales, afin d'accélérer le processus de développement.

22. Parmi les nombreuses tâches que doit entreprendre l'Organisation des Nations Unies pour atteindre son grand objectif qui est la consolidation de la paix, il faut citer notamment la création d'institutions chargées d'assurer les mouvements de capitaux destinés au développement, l'assistance financière en faveur de projets d'importance fondamentale comme la réforme agraire ou l'utilisation des ressources naturelles, l'assistance technique et les autres formes d'assistance pour l'accroissement de la productivité.

23. Ces problèmes présentent une importance capitale, plus spécialement pour les pays, qui, comme l'Inde, ont récemment accédé à l'indépendance, et en général pour les pays insuffisamment développés. Si l'Organisation ne parvenait pas à atteindre ses buts dans le domaine économique et le domaine social, elle décevrait profondément les peuples du monde.

24. Nous sommes un peuple de 360 millions d'êtres et, si nous parvenons à relever notre niveau de vie et à mettre à la portée de notre population les fruits de la prospérité et du progrès, nous créerons par là des conditions qui contribueront à assurer à l'Asie une

stabilité durable. Toutes nos pensées et tous nos actes sont donc orientés vers cette tâche.

25. Je veux dire encore un mot. Au cours des sept dernières années, l'Organisation des Nations Unies a connu des fortunes diverses, tantôt le succès, tantôt l'échec. Que les échecs aient été graves peut être un motif d'alarme, mais non de désespoir. Nous, membres de la délégation de l'Inde, sommes convaincus que la foi dans les buts et les principes de la Charte et des mesures d'ordre national et international conformes à ces buts et à ces principes pourront seules amener les peuples du monde à mieux se comprendre et à collaborer plus étroitement entre eux. Les grandes Puissances dont l'union a permis, il y a sept ans, la création de l'Organisation des Nations Unies et dont les différends menacent aujourd'hui de la détruire portent une immense responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix mondiale. Nous espérons qu'en dépit d'idéologies différentes, elles continueront à servir cet idéal, et que d'autres Puissances, comme nous-mêmes, qui semblent, selon le mot d'un poète, "ne faire qu'être là, et attendre", le serviront aussi dans la mesure de leurs humbles moyens.

26. M. EDEN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): C'est la deuxième fois, depuis le jour où j'ai été appelé à prendre part à nouveau aux affaires internationales, que je prends la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies. La première fois, nous étions réunis à Paris, dans des locaux provisoires. Aujourd'hui, nous sommes rassemblés dans un bâtiment tout neuf, dans un bâtiment qui est à nous, où l'on a tout prévu pour faciliter notre tâche. Il serait vraiment regrettable qu'en ce moment critique que nous vivons, nous devions perdre les dévoués services de notre Secrétaire général. J'espère que nous pourrions encore réussir à persuader M. Trygve Lie de revenir sur sa décision.

27. J'ai consacré une grande partie de ma vie à des efforts tendant à créer des institutions internationales de diverses formes. Trop souvent, j'ai vu les entreprises les plus nobles échouer sur l'écueil de l'intérêt national, du préjugé, de l'ambition de l'homme. Plus décourageante encore, j'ai vu à plusieurs reprises l'apparition d'idéologies intolérantes, je les ai vues dresser des hommes contre d'autres hommes et leur masquer leurs intérêts communs, leur destinée commune. Bien qu'en fait ces idéologies finissent par se détruire elles-mêmes, elles retardent, de plusieurs générations peut-être, l'avènement d'une paix fondée sur la raison. Elles font obstacle à la réalisation d'une société internationale libre et ordonnée. On est parfois porté à penser, comme le poète, que "les malheurs de notre fière et furieuse poussière ont été de toute éternité et dureront toujours". Il est bien certain que le long passé de conflits et de haines, de persécutions et de guerres, qui s'est déroulé dans toute l'histoire de l'homme, nous apporte un avertissement solennel. A cet égard, je suis en complet accord avec la représentante de l'Inde sur ce qu'elle disait au début de son discours.

28. Cependant, nous ne cédon pas au découragement. Le premier devoir des hommes d'Etat est en effet de maintenir vivant l'espoir suprême et, dans toute la mesure où il est de leur pouvoir, de consolider la paix, de créer une ambiance de paix. C'est là, après tout, le principal objectif des Nations Unies. Lorsque

nous, qui représentons tant de millions d'hommes et de femmes, nous réunissons ici, nous avons un devoir sacré: nous sommes tenus d'exploiter à fond toutes les possibilités de discussion et de négociation qui s'offrent à nous. Il n'existe pas d'autre organisation, dans le monde d'aujourd'hui, qui nous offre les mêmes moyens d'édifier la paix du monde. Si nous n'en faisons pas bon usage, si nous ne mettons pas nos réunions pleinement à profit, nous trahissons la confiance placée en nous.

29. Devant l'Assemblée, l'an dernier¹, à Paris, j'ai fait deux propositions. En premier lieu, j'ai proposé que nous nous efforcions de régler quelques-uns des problèmes de détail auxquels nous avions affaire à l'époque. En deuxième lieu, j'ai insisté sur la nécessité d'atténuer la tension internationale et de rechercher la compréhension mutuelle en nous adressant les uns aux autres avec correction et modération.

30. Or, au cours des douze mois qui se sont écoulés, je n'ai pu constater aucune amélioration notable à cet égard. Bien au contraire, au cours de cette année, la propagande tendant à provoquer et à attiser les sentiments d'hostilité entre les nations s'est intensifiée. Loin de chercher à éclairer et à expliquer, la propagande communiste s'est surpassée dans ses efforts pour calomnier et insulter les peuples libres du monde.

31. On a formulé des allégations monstrueuses sur toutes sortes de sujets. La guerre bactérienne n'en est qu'un exemple. Cette calomnie visait en tout premier lieu les Etats-Unis, pays qui supporte la plus grande charge de la campagne de Corée. C'est en vain qu'on a réfuté ces accusations. C'est en vain que nous avons offert de les faire vérifier par des enquêteurs impartiaux. Nos offres sont invariablement repoussées. Il est difficile de comprendre comment on peut prêter sincèrement foi à ces accusations. Mais si leurs auteurs y croient, pourquoi s'opposent-ils à toute enquête sérieuse à leur sujet?

32. Mais il n'y a pas seulement cette prétendue guerre bactérienne. La propagande communiste a commis des extravagances plus grandes encore. Elle qualifie souvent de "cannibales" les membres du Gouvernement de Sa Majesté, et de beaucoup de vos gouvernements également. Bien entendu, personne ne prête foi à cette sinistre accusation, même pas ceux qui emploient ce terme. Ce n'est là qu'un exemple du langage injurieux qui rend si suspectes toutes les déclarations des communistes. Comme tous les autres peuples du monde, le peuple russe préférerait sans aucun doute penser du bien des autres peuples; mais on lui parle des lamentables taudis et des ateliers sans air que l'on trouve à Londres, à Paris et à New-York, où des enfants de sept ou huit ans, affaiblis, au visage émacié, sont astreints nuit et jour à un travail pénible. Le journal *Krasny Flot* (Marine Rouge) affirme que des soldats britanniques, en particulier des fusiliers marins, ont été employés en 1951 à (devinez quoi?) répandre la lèpre dans les parties septentrionales de la Corée.

33. Ce ne sont là que quelques exemples. Pourra-t-on ainsi réunir dans la paix les hommes et les femmes de tous les pays? Pourra-t-on instaurer, parmi tous ces mensonges, une compréhension réelle entre les nations?

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Séances plénières, 339ème séance.*

Comment le peuple russe et les populations d'Europe orientale et de Chine peuvent-ils se faire une opinion juste du reste du monde quand ils reçoivent des informations de ce genre? Ou la vérité est-elle une fiction bourgeoise, trop dangereuse pour qu'on la laisse franchir les frontières et pénétrer derrière le rideau de fer?

34. En tant que Membres des Nations Unies, nous sommes tenus de travailler pour la paix et la compréhension. Nous n'avons pas le droit, nul d'entre nous n'a le droit, d'encourager une campagne de haine contre le reste du monde. Pourtant, le journal *Molodoï Bolchevik* (Le jeune bolchevique) admet ouvertement, dans un article consacré à l'œuvre des komsomols, ou organisations de jeunesse, que s'est précisément ce que fait cette organisation. Voici ce qu'il dit:

"Le devoir des komsomols est de chercher activement, sous l'impulsion de l'esprit militant du parti bolchevique, à inculquer à la jeunesse la haine violente et implacable des impérialistes anglo-américains, ennemis maudits du peuple soviétique."

Le journal des forces aériennes soviétiques exprime la même idée. Il se vante de ce que l'organisation des komsomols de l'aviation "s'efforce quotidiennement, par divers moyens, d'inspirer aux soldats la haine violente des impérialistes américains et britanniques".

35. Le peuple britannique, je tiens à le déclarer ici, désire vivre en paix avec les habitants de l'Union soviétique et de l'Europe orientale. Je suis certain qu'il en va de même des autres peuples libres. Nous pouvons avoir des divergences de vue sur la politique à suivre et des intérêts différents. Mais ce n'est pas dans une atmosphère de préjugés et de haine que l'on parviendra à les concilier. Les Etats qui ont assumé les obligations découlant de notre Charte devraient avoir honte de faire appel à ce qu'il y a de plus irrationnel et de plus primitif dans la nature humaine.

36. Examinons le plus impartialement possible les différents problèmes qui préoccupent les membres de cette Assemblée et voyons si, en adoptant une attitude plus compréhensive, nous ne pourrions pas faire quelque progrès dans la voie d'un règlement. Parmi les questions que j'ai mentionnées l'année dernière, il y en a plusieurs qui en sont exactement au même point.

37. Aucun accord n'a pu se faire sur la question des élections libres en Allemagne et la création d'un gouvernement unique pour tout le pays. Les membres de cette Assemblée se rappellent sans doute que les Nations Unies ont adopté, l'an dernier, une résolution [510 (VI)] instituant une commission chargée de déterminer si les conditions existant en Allemagne permettaient d'y organiser des élections libres. Cette commission s'est vu accorder toutes facilités sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Mais elle n'a même pas été autorisée à se rendre en Allemagne orientale. Pendant longtemps, le Gouvernement de l'Union soviétique et les Gouvernements des trois autres Puissances occupantes ont échangé des notes dans l'espoir d'aboutir à un accord.

38. La position des trois Puissances occidentales était que, pour pouvoir négocier un traité de paix, il était absolument indispensable de constituer, à la suite d'élections libres, un gouvernement qui représentât toute l'Allemagne et qui pût participer à ces négociations. Nous avons donc déclaré avec insistance qu'il

fallait tout d'abord s'assurer qu'il existait des conditions telles que l'on pût organiser dans toute l'Allemagne des élections libres. Telle était la raison d'être de la commission des Nations Unies que l'Assemblée a instituée l'année dernière. Cependant, pour rencontrer à mi-chemin le Gouvernement de l'Union soviétique, qui s'était opposé à la création de cette commission, nous nous étions déclarés prêts à envisager toute autre forme de commission.

39. De son côté, le Gouvernement de l'Union soviétique ne s'est jamais montré disposé à aborder le problème dans l'ordre indiqué. Il semble désirer que le traité de paix soit négocié par-dessus la tête des Allemands. C'est là une solution que nous ne pouvons accepter. Nous n'avons pas renoncé pour autant à notre tentative. Dans notre dernière note, nous avons de nouveau proposé d'organiser une réunion des quatre Puissances dont l'ordre du jour indiquait les problèmes à étudier dans leur ordre normal et obligatoire. Est-il excessif d'espérer que, même à une date aussi tardive, on reconnaîtra la valeur de ces arguments? S'il en était ainsi, il deviendrait possible de faire immédiatement des progrès.

40. En ce qui concerne le traité de paix avec l'Autriche, la situation est la même que l'an dernier. L'ordre du jour de la présente Assemblée comporte un point qui se rapporte à cette question. A l'exception de quelques clauses d'importance secondaire, un projet de traité a été accepté, il y a près de trois ans, par les quatre Puissances occupantes. Mais, malgré d'interminables discussions, on n'a abouti à aucun accord définitif. Dans l'espoir de faire quelques progrès, nous avons proposé une version plus courte du traité. Cette proposition a été repoussée. Nous avons alors offert d'ajouter à cette version réduite tous les articles du premier projet qui avaient été acceptés et à la suppression desquels le Gouvernement de l'Union soviétique s'était formellement opposé. Cette solution, elle aussi, a été rejetée. Serait-ce faire preuve d'un optimisme exagéré de penser que les débats de cette Assemblée et les commentaires que le monde ne manquera certainement pas de faire pourront avoir quelque effet sur cette attitude de refus constant? Notre seul désir est que les quatre Puissances se mettent d'accord le plus tôt possible sur un traité grâce auquel le peuple autrichien, qui a souffert si longtemps, n'aurait plus à supporter le fardeau d'une occupation que rien ne peut plus justifier.

41. Il nous a été impossible également d'admettre d'autres nations dans l'Organisation des Nations Unies. En Europe, l'Italie et le Portugal et, en Asie, Ceylan, pour ne prendre que trois exemples, sont encore privés du droit d'occuper dans cette Organisation la place qui leur revient.

42. Enfin, il y a la question du désarmement, sur laquelle peu de progrès ont été accomplis. C'est une tragédie pour le monde entier qu'une si grande partie de nos énergies et de nos ressources nationales se consume en préparatifs militaires. On ne peut remédier à cette situation que si l'on réduit la tension et si l'on parvient à régler les différends politiques. Mais tout en nous occupant de ces problèmes, nous devrions aussi rechercher les moyens d'arriver à un désarmement général lorsque les circonstances le permettront. Cette étude, si elle est abordée dans l'esprit qui

convient, devrait par elle-même contribuer à diminuer la tension.

43. A la Commission du désarmement, un certain nombre de Puissances, y compris le Royaume-Uni, ont présenté des propositions constructives. Ces propositions ont trait à plusieurs des aspects les plus importants du désarmement. Elles ont été soumises comme bases de discussion et non comme des plans arrêtés et définitifs qu'il faut accepter dans leurs moindres détails. Nous espérons qu'elles seraient examinées et discutées de manière raisonnée et sans passion. Mais le représentant de l'Union soviétique nous a refusé sa collaboration. Bien plus, on nous a répété maintes fois que les propositions soumises par l'Union soviétique, à Paris, l'année dernière [A/C.1/668/Rev.1, A/C.1/698], constituaient la seule base sur laquelle pouvait se réaliser le désarmement. On nous a dit que toutes les suggestions présentées par les autres délégations n'étaient que des pièges destinés à égarer l'opinion publique, des stratagèmes permettant aux Puissances occidentales de continuer la course aux armements, des complots fomentés par les fauteurs de guerre qui étaient décidés à détruire l'Union soviétique. Peut-être verrons-nous, cette année, quelques lueurs de coopération. Je l'espère du moins. Malgré tous ces motifs de découragement, nous n'abandonnerons pas la partie. Nous insisterons pour que les travaux de la Commission du désarmement continuent et nous donnerons à cet organe notre appui total. Nous estimons que sa tâche est l'une des plus importantes de l'Organisation des Nations Unies.

44. Cette absence de progrès dont je viens de parler est décourageante. Les peuples du monde ont mis d'autres espoirs dans les Nations Unies. Ils attendent des actes, des accords, des solutions. Si les résultats sont nuls, comment pouvons-nous maintenir notre foi dans notre institution et notre confiance dans les efforts que nous faisons en faveur de la paix?

45. Je n'oublie certes pas qu'au cours de l'année passée nous avons eu quelques succès à notre actif. Comme vient de le faire remarquer la représentante de l'Inde, le nouvel Etat de Libye a été consolidé et a pris sa place dans la communauté des nations. L'Erythrée a réussi à former avec l'Ethiopie une fédération autonome. Les projets d'assistance et de grands travaux approuvés à la dernière session [résolution 513 (VI)] en faveur des Arabes réfugiés de Palestine ont été confirmés à la présente session [391^{ème} séance] par cette Assemblée qui a procédé aux ajustements budgétaires nécessaires et cette œuvre humanitaire si urgente se poursuit sous les auspices des Nations Unies. Ses progrès ne seront jamais trop rapides, car c'est là véritablement une œuvre de paix. Dans maints domaines, les Nations Unies ont soulagé les souffrances, procuré des niveaux supérieurs de santé, amélioré l'éducation et la protection des enfants, et fourni une aide technique et une assistance de toute sorte.

46. M. van Zeeland nous a donné hier [392^{ème} séance] un tableau minutieux de certains problèmes économiques mondiaux. Je crois savoir que la Deuxième Commission a également discuté ces questions. Je ne veux pas entrer aujourd'hui dans le détail et je me bornerai à dire ceci. En dernier ressort, ces problèmes ne peuvent être résolus que sur une base mondiale. Dans l'avenir immédiat, beaucoup des pays

qui sont représentés ici auront l'occasion de dresser le bilan de la situation actuelle pour s'attaquer de nouveau aux problèmes économiques courants.

47. Le Royaume-Uni, pour sa part, accueille favorablement l'idée de la conférence du Commonwealth qui va se réunir à Londres à la fin de ce mois-ci. Elle peut nous fournir une occasion remarquable. L'Organisation européenne de coopération économique, dont j'ai maintenant l'honneur d'être président, s'occupe activement de préparer son rapport annuel sur la situation économique de l'Europe. En ce qui concerne ces deux tâches, je puis vous donner l'assurance que notre pays y apportera son entière collaboration. Nous espérons qu'il en résultera des propositions concrètes et constructives qui seront utiles non seulement aux pays intéressés, mais à un groupe beaucoup plus large de nations.

48. Entre-temps, dans le domaine de la défense, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord devient plus forte et plus unie. Il y a là une véritable garantie de paix, dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

49. Je voudrais maintenant parler d'un autre aspect des travaux de l'Assemblée. J'espère que tous les membres présents envisageront d'un point de vue constructif et pratique ce que l'on appelle les problèmes coloniaux, au sujet desquels on a tant discuté. Jusqu'à ce qu'elles soient capables de s'administrer elles-mêmes, les populations des territoires non autonomes ont besoin de l'aide que les Puissances coloniales peuvent leur fournir. Sans cette aide, il leur est impossible de réaliser la stabilité dans le domaine économique et social. Les méthodes modernes d'administration coloniale sont destinées à leur fournir cette assistance et à les préparer à se gouverner elles-mêmes. C'est une association entre le faible et le fort. Des tribus disparates et belliqueuses fusionnent pour former une seule nation. Un système de lois est institué; la justice et le respect des droits de l'homme remplacent les lois de la jungle et celles des despotes.

50. En tant que représentant d'une Puissance coloniale, je déclare à cette Assemblée que nous sommes fiers des responsabilités que nous assumons pour les populations qui dépendent de nous. Nous considérons ces tâches comme une mission sacrée. Nous nous en sommes acquittés fidèlement et nous continuerons à le faire. Je puis vous assurer que nous n'avons besoin à cet égard ni d'exhortations, ni de rappels à l'ordre. Bien entendu, nous sommes prêts à utiliser les connaissances et les compétences techniques, d'où qu'elles viennent. Nous savons qu'il existe en Asie et en Afrique un vaste mouvement en faveur de l'autonomie. Nous avons toujours respecté ces aspirations et nous continuerons à les respecter. Mais nous estimons qu'il est de notre devoir d'empêcher les peuples de certains territoires de devenir le jouet de la politique internationale. Leur niveau de vie ne cesse de s'élever et, dans certains cas, il est déjà supérieur à celui de certains pays qui critiquent avec le plus d'amertume les Puissances coloniales. Les besoins de ces territoires sont réels et évidents. Ils aspirent à la paix afin de développer leurs propres institutions politiques et de renforcer leur vie économique. Ils ont besoin d'améliorer l'enseignement, l'assistance dans le domaine économique et social, les soins médicaux, les industries et leurs méthodes de culture.

51. Tout cela, nous le leur apportons, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres territoires. Certaines délégations nous demandent maintenant de renoncer à cette œuvre. Permettez-moi d'affirmer notre position : aucune considération ne nous fera abandonner notre tâche.

52. Nous nous trouvons devant l'alternative suivante. Ou bien ces pays peuvent continuer, avec l'aide de pays comme le Royaume-Uni, à progresser méthodiquement vers l'autonomie. Ou bien ils peuvent être prématurément abandonnés par nous et exposés à l'anarchie ou au despotisme, de sorte que toutes les tendances libérales seront étouffées, peut-être pour des générations. Pour notre part, nous savons pertinemment laquelle de ces deux méthodes correspond le mieux au but de la Charte des Nations Unies.

53. Dans toutes ces questions et dans tous les problèmes que nous traitons, il est important que nous respections les dispositions de notre Charte. Je partage l'opinion que mon ami M. Schuman a exprimée hier [392ème séance] à ce sujet. Il nous a fait un tableau remarquable de l'œuvre réalisée par la France. Dans son discours, qui m'a paru modéré et constructif, il a tenu compte des responsabilités de cette Assemblée. Créer une organisation mondiale dans laquelle les peuples collaborent librement à des fins pacifiques est une tâche délicate et ardue. La Charte des Nations Unies a posé les fondations sur lesquelles nous construisons. Elle a été rédigée avec soin et elle constitue le plus haut dénominateur sur lequel les nations se soient mises d'accord au sujet des pouvoirs qu'elles sont disposées à mettre en commun pour atteindre des fins communes. Si nous essayons de donner à la Charte un sens plus large et à étendre le domaine de la compétence des Nations Unies, nous courons le risque très grave d'affaiblir la structure même de l'Organisation, à moins que tous les Etats Membres ne puissent suivre le mouvement. C'est pourquoi je considère qu'il est très dangereux que notre Organisation essaie d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats Membres ou qu'elle contrevienne de quelque façon que ce soit aux termes du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

54. L'Organisation des Nations Unies a pour objectif d'assurer une coopération internationale et une bonne entente générale. Il n'a jamais été question d'en faire un organisme chargé de contrôler la politique intérieure de ses Membres ou d'intervenir entre eux et les territoires qu'ils administrent sur le plan international.

55. Je crois profondément en l'Organisation des Nations Unies. J'ai travaillé à l'œuvre de coopération internationale depuis la création de la Société des Nations et je crois qu'on ne peut m'accuser de tiédeur envers les institutions internationales. C'est précisément parce que je place de tels espoirs dans le rôle que peuvent jouer les Nations Unies en faveur de la paix que je lance aujourd'hui cet avertissement.

56. J'en arrive maintenant à la question la plus importante pour cette Assemblée, à la question de Corée. Je ne veux pas m'engager dans un long examen des événements passés. M. Acheson en a fait un exposé très clair dans le remarquable discours qu'il a prononcé, il y a quinze jours [380ème séance]. J'ai peu de choses à ajouter à ce qu'il a si bien exprimé. Je n'ai pas non plus l'intention de suivre M. Vychinsky

sur le terrain des injures dans lequel il s'est lancé à fond hier [Première Commission, 521ème séance].

57. Ce n'est pas dans un dessein agressif que nous avons envoyé nos soldats en Corée. Ils y sont allés pour résister à l'agression. Ils y sont allés pour opposer la force à la force, par une action collective, pour la défense d'un principe moral. C'est dans cette action collective en faveur du droit international que réside ce qui distingue le conflit de Corée de tout autre conflit que nous ayons connu auparavant. En effet, quoi que puisse en dire M. Vychinsky, c'est par décision des Nations Unies et sous le drapeau des Nations Unies que chaque mesure politique et chaque initiative militaire ont été prises.

58. Le principe a été défendu. L'agresseur a été repoussé. Ce résultat acquis, nous n'avons pas hésité à discuter des conditions d'un règlement. Voici plus d'un an, on nous a proposé des négociations en vue d'un armistice. Nous avons immédiatement accepté cette offre, bien qu'à ce moment la situation militaire nous fût extrêmement favorable. Ce seul fait devrait prouver à nos adversaires que nous ne visons aucun but agressif ou impérialiste. Nous voulons voir intervenir un règlement, et nos raisons n'ont rien d'égoïste. Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur les problèmes humains qui se posent, les pertes que subissent les deux parties, les souffrances de la population coréenne, le danger d'extension du conflit et toutes les autres considérations qui doivent être présentes à l'esprit des représentants qui siègent en une assemblée comme celle-ci.

59. Les difficultés que l'on rencontrait pour mettre fin au conflit ont maintenant été ramenées à une seule question. On en discute en détail à la Première Commission. J'ai suivi vos discussions ; je n'ai pas encore perdu espoir de les voir conduire à un accord. Mais, pour que nous puissions parvenir à cet accord, il nous faut d'abord voir si nous pouvons dégager les principes qui doivent régir notre conduite en cette affaire.

60. Permettez-moi de vous indiquer quels sont, à mon avis, ces principes : premièrement, tout prisonnier de guerre a droit, lors de la conclusion d'un armistice, à être libéré ; deuxièmement, tout prisonnier de guerre a droit à être rapatrié rapidement ; troisièmement, la Puissance détentrice a le devoir de fournir les moyens nécessaires pour ce rapatriement ; quatrièmement, la Puissance détentrice n'a pas le droit d'employer la force pour régler le sort des prisonniers de guerre. En d'autres termes, après la conclusion d'un armistice, un prisonnier de guerre ne peut être ni retenu de force, ni rapatrié de force.

61. Tels sont, à notre avis, les principes. Je me suis efforcé de les énoncer le plus simplement possible. Je ne suis pas juriste. J'ai donc évité les considérations techniques juridiques. J'ai seulement cherché à tenir compte du bon sens et des exigences de la simple humanité. Je ne vois pas comment une personne raisonnable pourrait contester ces principes et j'aimerais que d'autres représentants me fassent connaître leur opinion à ce sujet. J'ai écouté hier pendant deux heures et demie M. Vychinsky parler de cette question à la Première Commission. En dépit de tous les arguments juridiques qu'il a invoqués, il n'a pas répondu directement à la question que lui avait posée mon collaborateur, M. Selwyn Lloyd.

62. M. Vychinsky s'est déclaré partisan du rapatriement inconditionnel des prisonniers de guerre sans tri et, pour citer ses propres termes, sans actes de violence. Il n'a pas dit toutefois si, à son avis, ceux qui craignent réellement pour leur vie devraient être rapatriés de force, baïonnette au dos. Le manque de précision dont il a fait preuve sur ce point me paraît encourageant. J'espère donc qu'il étudiera mes quatre principes et examinera avec soin s'ils sont acceptables ou non.

63. S'il se trouvait que ces quatre principes soient en fait acceptés, il devrait être possible de les formuler dans une résolution clairement conçue qui obtiendrait l'accord de toutes les parties en cause. On pourrait alors la transmettre aux négociateurs et elle fournirait peut-être la base d'un règlement.

64. Il est évidemment nécessaire de prévoir des dispositions qui mettent ces principes en application. C'est peut-être difficile, mais ce n'est certainement pas impossible. Le Commandement des Nations Unies a déjà fait un certain nombre de propositions dans ce sens: les prisonniers seraient transférés dans des zones neutres ou démilitarisées; il y aurait des inspections assurées par des neutres ou des visites de missions mixtes de la Croix-Rouge; les prisonniers seraient tous libérés en territoire neutre, etc. Toutes ces propositions sont toujours valables. D'autres personnes peuvent avoir d'autres propositions à faire.

65. Nous sommes prêts à examiner toute méthode, toute procédure, pouvant assurer l'application de ces principes. Est-il possible de faire une offre plus équitable? Lorsqu'on aura convenu d'une procédure d'application et qu'on l'aura mise en œuvre, d'autres problèmes surgiront évidemment, et à cet égard nous avons été intéressés par les utiles propositions présentées, par exemple, par les Gouvernements du Mexique [A/C.1/730 et A/C.1/731] et du Pérou [A/C.1/732].

66. M. Vychinsky a développé hier sa proposition qui tend à créer une nouvelle commission [A/C.1/729/Rev.1/Corr.1]. Toutefois, dans son projet de résolution, il affirme que tous les prisonniers de guerre doivent être rapatriés. Ce projet ne nous est donc d'aucune aide dans notre difficulté actuelle. Je ne conteste pas qu'à un stade ultérieur il puisse y avoir place pour une commission de ce genre. Mais notre objectif immédiat est de régler l'unique question qui subsiste, celle des prisonniers de guerre. Ce n'est qu'après l'avoir réglée que nous pourrions passer à la conférence politique déjà acceptée dans le paragraphe 60 de l'Accord d'armistice. De cette manière, nous pourrions prendre des mesures en vue de la reconstruction et de la stabilité de la Corée et passer ensuite au règlement des autres problèmes que nous devons résoudre pour assurer une paix durable en Extrême-Orient.

67. En terminant, je tiens à dire ceci: les peuples du monde sont menacés par le plus grave péril qui soit. Nous sommes au courant du rapide progrès des découvertes scientifiques qui risquent quelque jour, à moins d'un progrès politique correspondant, d'arrêter la destruction de l'humanité. Nous savons, et les communistes le savent aussi, que nos destins, celui de l'Est et celui de l'Ouest, sont liés dans tous les domaines d'activité. Nous savons que la santé, le bonheur,

la prospérité de chaque nation sont essentiels pour toutes les nations. Pourtant, bien que nous le sachions, nous ne pouvons même pas, semble-t-il, prendre la seule mesure décisive qui nous permettrait d'aboutir à un accord en Corée et donnerait au monde un nouveau bail de vie et d'espoir. C'est là un problème qui exige de nous de réelles qualités d'hommes d'Etat. Ne pouvons-nous dans cette Assemblée, en suivant la voie que j'ai indiquée, mener et guider les nations vers la solution de ce problème?

68. M. POLITIS (Grèce) (*traduit de l'anglais*): L'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale n'a apporté aucun élément constructif de nature à consolider la paix mondiale. Au contraire, la prolongation d'une situation déjà suffisamment confuse et dangereuse pourrait être interprétée comme un symptôme d'aggravation. Un mal qui dure devient, de ce seul fait, un mal plus grave. Les relations entre les grandes Puissances restent tendues. Le sang continue de couler en Corée. Outre la guerre froide qui semble se perpétuer, outre la guerre tout court qui ne cède pas aux efforts déployés en vue de la conclusion de la paix, nous devons également faire face à des situations intermédiaires, également pleines de danger, telles que celles qui résultent des activités des guerrillas dans la péninsule malaise et des entreprises militaires des communistes en Indochine. En réalité, il s'agit là de guerres, quel que soit le nom dont on les désigne. Chaque jour, elles font de nombreuses victimes et provoquent de terribles dégâts matériels et moraux. Plus que jamais, les hommes ont le mot de "paix" sur les lèvres. Mais ce mot rend un son creux, car la paix n'existe ni dans les cœurs ni dans les esprits. Le monde vit dans une angoisse perpétuelle et dans l'anxiété que cause la menace persistante de quelque nouvelle catastrophe. Telle est la triste vérité. Il ne servirait à rien de la cacher.

69. Devant cette situation, l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie pour sa septième session, se doit de redoubler encore ses efforts pour porter remède à une situation grosse de dangers. Il est vrai que l'Assemblée ne dispose pas de moyens d'action directs et immédiats. Cependant, elle jouit d'un prestige incontesté et de l'autorité morale la plus haute, car elle constitue le principal instrument de délibération et d'expression dont dispose la collectivité des nations. Ce sont ce prestige et cette autorité que l'Assemblée est appelée à mettre au service de la paix.

70. Je pense qu'à l'heure présente, notre tâche essentielle est de tirer la situation au clair, de dissiper la confusion qui trop souvent nous empêche de poser en termes précis les problèmes qui nous occupent, et de recommander pour tous ces problèmes des solutions équitables. Par-dessus tout, nous devons nous efforcer d'assurer le triomphe des principes fondamentaux énoncés dans la Charte. S'il est possible de trouver des solutions de compromis, il nous faut les chercher. Mais de telles solutions ne sont acceptables que si elles ne trahissent pas les principes de la Charte. La légalité demeure le seul fondement solide sur lequel nous pouvons espérer construire un jour un monde meilleur. Transiger sur des questions de principe, c'est se lancer sur une pente dangereuse qui mène au désastre certain.

71. L'influence bienfaisante de ces principes ne peut se faire sentir que s'ils sont appliqués avec continuité.

C'est pourquoi ma délégation a appris avec une profonde inquiétude l'intention de M. Trygve Lie de démissionner de son poste.

72. Au cours de la discussion générale, plusieurs orateurs ont proposé une révision de la Charte. Constatant les lacunes et les faiblesses actuelles de l'Organisation des Nations Unies, qui ne laissent pas d'inquiéter les peuples qui ont placé leur espoir dans cette Organisation, certains représentants ont pensé que, pour porter remède à cette situation, il faudrait améliorer son texte constitutif. Il est toujours possible d'améliorer un texte, sans d'ailleurs être sûr que le texte nouveau sera parfait. Mais nous devons par-dessus tout éviter de nous abriter derrière un texte afin d'échapper à nos responsabilités. On pourrait créer ainsi de dangereuses illusions.

73. Avant de reviser un texte, nous devons essayer de réformer les hommes. Aussi longtemps que subsistent les méthodes et les tendances politiques que nous connaissons tous bien, et qui sont contraires non seulement à la lettre mais plus particulièrement à l'esprit de la Charte, la situation ne peut changer, si parfait que soit le texte.

74. Au temps de la Société des Nations, on a longuement discuté de la nécessité de boucher "les fissures du Pacte", c'est-à-dire de rendre moins facile, pour les signataires du Pacte, de se dérober à la stricte exécution de leurs engagements. Nous savons tous maintenant que la mort de la Société des Nations doit être attribuée non pas à ces "fissures", mais plutôt à l'esprit de domination qui s'est fait jour chez certaines Puissances après la première guerre mondiale et aux régimes totalitaires qui ont traduit par la suite en actes cet esprit d'agression. Il est même possible que les "fissures" aient retardé, du moins pour quelque temps, l'effondrement du Pacte.

75. Instruits par ce précédent, nous pensons que le cadre juridique de l'Organisation des Nations Unies doit demeurer aussi large et aussi souple que possible. J'estime que même quand la question de la révision de la Charte, prévue à l'Article 109, viendra vraiment à se poser, il serait souhaitable de ne pas nous écarter trop radicalement de ce principe. Il rend en effet plus facile la coexistence au sein de notre Organisation des régimes les plus divers et des idéologies les plus contradictoires.

76. Il est pour nous d'intérêt capital de maintenir les rapports que l'existence de l'Organisation des Nations Unies impose à deux mondes qui, à première vue, paraissent irréconciliables. Il est vrai que, jusqu'ici, ces rapports n'ont guère été édifiants. Ils n'ont que trop souvent donné lieu, hélas ! à des querelles et à des conflits. Ils sont parfois l'occasion d'une propagande injurieuse et d'une guerre oratoire. Mais, malgré tout, de tels rapports sont préférables au silence boudeur et à l'isolement. Il y a dans ces rapports un élément humain riche d'espoirs. L'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui une sorte de pont sur l'abîme qui sépare deux mondes. Il ne faut pas oublier que ce pont est en équilibre instable et que ce "pont de l'espoir" porte l'homme et sa destinée.

77. Il est assurément difficile en cette enceinte de comprendre la langue que parlent les Etats du bloc soviétique et de nous faire comprendre d'eux. L'interprétation simultanée, les installations radiophoniques

et tout le matériel technique dont nous disposons ne peuvent surmonter cet obstacle fondamental. Nous attendons toujours ce traducteur de génie qui interprètera dans la langue du monde libre des mots tels que "démocratie", "démocratique", "liberté", "justice", etc., tous ces mots dont le son est si beau dans les discours des orateurs communistes, mais qui semblent revêtir pour eux un sens totalement différent de celui que nous leur donnons. Si jamais nous découvrons ce traducteur exceptionnel, nous pourrions ajouter sur le cadran des appareils d'interprétation simultanée le numéro d'une sixième langue, la langue Orient-Occident. Il nous suffirait alors de tourner un bouton pour réussir enfin à nous comprendre. En attendant ce jour, tout ce que nous pouvons faire, c'est demeurer patients, persévérants et fidèles aux principes qui nous inspirent.

78. La liberté de pensée à laquelle nous sommes attachés devrait nous amener à pratiquer la tolérance mutuelle et à respecter l'opinion d'autrui. Je me rends parfaitement compte que, sur ce point particulier, les représentants du monde soviétique se heurtent à une difficulté supplémentaire. Etant les représentants de nos pays respectifs, nous sommes tenus de nous conformer aux instructions de nos gouvernements. Toutefois, nous conservons tous, dans le cadre de ces instructions, notre liberté de pensée, d'action et de réaction. Mais je crains que les représentants de l'Union soviétique ne jouissent pas de cette liberté, même dans une mesure relative. Si nous avons parfois le sentiment qu'ils sont si éloignés de nous, la faute ne leur en incombe pas. Ils sont obligés d'observer une auto-discipline sévère et rigoureuse et de s'abstenir de toutes réactions qui seraient contraires, non seulement aux instructions qu'ils reçoivent, mais aussi au mandat impératif de la Bible communiste, c'est-à-dire aux idées de Marx, de Lénine et du généralissime Staline. Une telle attitude aboutit à faire disparaître le facteur humain qui, dans toutes les négociations, facilite le rapprochement des thèses opposées. Cette attitude constitue donc un obstacle de plus sur la voie de la compréhension mutuelle.

79. Or, à l'Organisation des Nations Unies, tous ceux qui respectent les principes de la Charte devraient pouvoir adopter une position qui ne soit pas inspirée par leur idéologie ou par le régime politique sous lequel ils vivent. Seuls ceux qui violent leurs engagements et préfèrent renoncer à l'ordre international s'exposent aux sanctions prévues par la Charte. Il faut que ceux qui, délibérément, choisissent la voie de la violence sachent qu'à l'avenir, cette voie ne pourra que les conduire au désastre, car cette voie est barrée par les Nations Unies, résolues à mettre fin au règne arbitraire de la force. L'exemple de la Corée montre avec quelle résolution les peuples se sont engagés dans la voie de la sécurité collective. L'Organisation des Nations Unies est ainsi devenue le tribunal suprême d'un ordre international nouveau qui garantit au monde une existence pacifique. Cet ordre nouveau sera le terme de l'évolution qui s'accomplit à l'heure actuelle et aussi le fruit de notre patience, de notre persévérance et des sacrifices que nous consentons tous pour nous assurer un avenir meilleur ou, tout au moins, pour l'assurer aux générations futures.

80. Cette année encore, nous avons beaucoup parlé de la paix dans ces salles de réunion. Or, la paix est une réalité vivante, elle est action et non phrases

creuses. Transformer l'action en paroles, c'est vider l'action de sa substance. Cela est vrai surtout lorsque les mots sont l'expression d'un esprit agressif. En vérité, c'est une forme bien étrange de pacifisme que celle qui non seulement refuse de se traduire en actes, mais choisit pour s'exprimer des termes insultants, offensants et agressifs. Avant de s'engager dans la voie du désarmement militaire, il conviendrait de réaliser le désarmement moral. Avant d'ôter le gant de fer, il faudrait réussir à apaiser les sentiments hostiles qui règnent dans les cœurs, car l'hostilité ne peut qu'empêcher les efforts sincères en faveur de la paix. La bonne foi et le désir sincère de collaborer ont à maintes reprises changé le cours de l'histoire.

81. Qu'il me soit permis, à cet égard, d'attirer plus particulièrement l'attention de l'Assemblée sur l'évolution de la situation politique dans le secteur libre des Balkans.

82. Les membres de cette Assemblée connaissent les liens fraternels qui unissent maintenant la Grèce à la Turquie. Il est inutile de rappeler qu'il fût un temps où ces deux pays s'opposaient en des conflits qui dureraient depuis des siècles. Il a suffi de la résolution éclairée de deux grands chefs pour transformer cette hostilité en une collaboration confiante et féconde. Pour arriver à cet heureux résultat, il a fallu consentir des sacrifices mutuels et renverser des tendances traditionnelles. Il faut parfois plus de courage pour faire la paix que pour faire la guerre. La collaboration actuelle entre la Grèce et la Turquie n'est pas une formule vide, c'est un vivant acte de paix.

83. Dans ce même secteur des Balkans, il est possible de constater d'autres succès de la paix. Malgré la différence de leurs régimes économiques et sociaux — j'insiste sur ce point extrêmement important — les relations entre la Yougoslavie et la Grèce évoluent vers une coopération amicale. Cet exemple ne nous prouve-t-il pas que, toutes les fois que les peuples choisissent la voie du respect mutuel et de la compréhension pacifique, ils sont certains d'aboutir à une solution satisfaisante des différends qui les opposent?

84. L'évolution pacifique des relations gréco-turques et gréco-yougoslaves démontre clairement que ni des conflits historiques ni des conflits idéologiques ne constituent un obstacle insurmontable sur la voie de la paix. Tous les obstacles peuvent être éliminés si la bonne foi existe de part et d'autre, et si tout désir de dominer par la violence est abandonné. Je suis convaincu que l'Assemblée générale trouvera intéressant d'étudier cet exemple sur lequel je viens d'attirer son attention.

85. Une autre question très importante, qui met en cause l'avenir même de l'Organisation des Nations Unies, est la conception de la souveraineté que se font ses Membres. Nous savons que cette notion évolue entre deux tendances extrêmes. L'une d'elles porte à penser que l'Etat n'a à rendre compte au reste du monde de rien de ce qui se passe à l'intérieur de ses frontières. L'autre porte à penser qu'il faut supprimer toute garantie contre les ingérences étrangères, mêmes les plus malveillantes et les plus inadmissibles. Au stade actuel, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce problème si controversé de droit international. Je me contenterai de dire que la délégation de la Grèce estime que ces deux tendances extrêmes sont également dangereuses. Les solutions raisonnables et modérées

sont toujours les meilleures. On aurait tort de méconnaître le fait que l'homme cesse peu à peu d'être un objet de droit et d'ordre internationaux, pour en devenir un sujet. On aurait également tort de tenter de forcer le cours de cette évolution et de précipiter des solutions prématurées. En effet, dans l'un et l'autre cas, on risquerait de provoquer des réactions violentes qui iraient à l'encontre du résultat souhaité.

86. Ce qui est vrai de l'individu l'est également des peuples. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est plus contesté. Ce droit a été consacré par la conscience universelle. L'Organisation des Nations Unies a donc pleinement raison de placer sa mise en œuvre au tout premier plan de ses préoccupations. Là encore, dans l'intérêt même des peuples en cause, il serait sage d'avancer progressivement et par étapes. Tout changement brusque effectué sans une préparation appropriée pourrait provoquer des crises très graves.

87. Pour écarter ce danger, une collaboration sincère des parties intéressées s'impose. Sur ce point très important, je ne crois pas que l'on puisse trouver une meilleure formule que celle qu'a proposée ici même le représentant du Canada [382^{ème} séance] dans le résumé si éloquent et si judicieux qu'il a fait des conditions essentielles d'une telle collaboration. Pour que cette collaboration soit possible et profitable, a déclaré M. Martin, il faut de la modération chez les uns et de la bonne foi chez les autres. A cela, on pourrait ajouter qu'il serait utile que les uns et les autres fassent preuve de modération et de bonne foi.

88. Je crois pouvoir dire que le Gouvernement hellénique a déjà adopté cette formule et désire y conformer sa politique sur une question qui intéresse au plus haut point le peuple grec. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de préciser de quelle question il s'agit. Tout le monde la connaît. Mon gouvernement espère que son attitude ne manquera pas de susciter une réaction favorable.

89. Cependant, sur le plan général, il convient de noter que si cette formule s'avérait inapplicable, la responsabilité de l'échec retomberait sur les parties qui n'ont pas fait preuve de la compréhension voulue dans les problèmes pour lesquels on s'efforce de trouver une solution raisonnable et équilibrée.

90. Dans ce domaine, les Nations Unies ont une importante mission à remplir. Cette mission est définie par la Charte. Les Nations Unies ont aussi à faire face aux graves responsabilités de l'heure actuelle puisqu'il ne s'agit pas seulement d'assurer l'application des principes de justice, mais aussi d'éviter les bouleversements et les troubles qui ne profitent qu'aux adversaires de ces principes.

91. A l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale sont inscrites deux questions qui intéressent tout particulièrement la Grèce. La première est celle de l'enlèvement des enfants grecs; la seconde concerne les membres des forces armées helléniques faits prisonniers par les bandes communistes entre 1947 et 1949. Ces prisonniers ont été envoyés dans des pays du bloc soviétique où ils sont retenus au mépris de tout principe de justice et d'humanité. Ces questions seront dûment examinées par les Commissions compétentes et l'Assemblée générale devra, le moment venu, se prononcer sur les différents projets de résolutions

qui lui seront présentés. Je n'ai donc pas l'intention de discuter maintenant de ces questions au fond.

92. Je ne puis cependant m'empêcher d'attirer tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur un fait qui présente un intérêt encore plus général et qui affecte les normes les plus élémentaires qui régissent toute société civilisée.

93. Malgré les résolutions successives² par lesquelles l'Assemblée générale a instamment recommandé, depuis 1948, de rendre les enfants grecs à leurs foyers, malgré les efforts louables faits avec tant de persévérance par la Commission permanente pour le rapatriement des enfants grecs constituée par l'Assemblée générale, et par la Croix-Rouge, malgré la vague d'indignation soulevée dans le monde entier par le crime le plus abject et le plus abominable dans les annales des temps modernes, les pays du Kominform sont restés insensibles à toutes les supplications et sourds à tous les appels. Les Nations Unies, les organisations internationales d'assistance sociale, en un mot toutes les forces juridiques et morales du monde civilisé ont été mobilisées pour sauver ces innocentes victimes; pourtant, il n'a pas été possible d'arracher aux griffes du Kominform un seul enfant grec.

94. Nous sommes tous ici témoins de l'impuissance de la loi et de l'ordre internationaux. Ce fait est significatif et projette une ombre sinistre sur l'avenir du monde libre. Le jour où une mère ne peut plus être sûre de pouvoir garder son enfant dans ses bras, l'avenir du monde est en péril. Une grave menace ne cessera de peser sur cet avenir, la menace de conspirateurs ourdissant dans l'ombre un complot criminel et assurés de l'impunité.

95. Le jour est proche où la question cessera de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et le temps viendra où des milliers de mères grecques, à force de pleurer en vain, n'auront plus de larmes. A ce prix cruel, est-il possible que nous oublions jamais? Je ne le crois pas — même le temps ne peut effacer un crime qui porte en soi le germe de crimes futurs. Il ne sera pas facile de tourner cette triste page de l'histoire.

96. Cette tragédie navrante a profondément marqué la conscience universelle. Rien ne peut effacer cette empreinte. Et ceux qui portent le poids écrasant de la responsabilité de cette tragédie seront sans cesse harcelés par la voix de cette conscience universelle qui leur criera: "Nous n'avons pas oublié les enfants grecs."

97. M. VOLIO MATA (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): La position de ma délégation, qui correspond aux sentiments du Gouvernement et du peuple du Costa-Rica, est nette et claire: nous appuierons résolument toute mesure tendant à renforcer les réalisations démocratiques et à sauvegarder davantage le respect absolu des droits de l'homme, et nous nous opposerons à tout ce qui équivaldrait à une oppression de l'esprit humain ou de la vie humaine. Bref, nous serons toujours du côté des véritables démocraties. De même, nous tenons à proclamer que nous souhaitons ardemment le rétablissement de la paix. En conséquence, nous soutiendrons toutes celles des résolutions présentées par ceux dont dépend la destinée de l'humanité qui viseront à une solution rapide et défi-

nitive des conflits armés dont souffre aujourd'hui le monde. D'un autre côté, reconnaissant qu'il ne peut y avoir de paix durable tant que subsistera la misère, nous donnerons notre appui moral aux projets qui tendent à améliorer les conditions de vie des habitants des régions moins développées, en insistant sur le devoir absolu que les forts ont d'aider les faibles. Enfin, n'ignorant pas que l'hémisphère occidental constitue un des espoirs positifs de l'humanité et que les pays qui en font partie sont unis par leur situation géographique, leur histoire et leurs idéaux communs, notre délégation orientera sa politique dans le sens de la solidarité continentale dont les grandes réalisations montrent la voie d'un monde meilleur.

98. Devant les très graves problèmes auxquels le monde doit faire face, depuis le conflit de Corée jusqu'au problème colonial — en passant par la complexe situation sociale d'un monde en pleine évolution, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la violation des droits de l'homme, la discrimination raciale et les plans qui visent à accélérer le développement économique des régions insuffisamment développées — notre délégation, sans prétendre montrer la route, apportera sa modeste collaboration à la solution de ces graves problèmes dont dépend dans une forte mesure l'existence future de l'humanité.

99. La guerre de Corée monopolise l'attention du monde entier. Les cœurs angoissés de millions d'êtres humains adressent à Dieu leurs prières et l'implorent d'éclairer l'esprit et le cœur de ceux qui tiennent entre leurs mains le sort et la vie de milliers d'hommes. Les adversaires ont maintenant restreint le terrain de désaccord. Dans son exposé brillant et pondéré [380ème séance], M. Acheson, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a résumé la situation coréenne en termes clairs et convaincants. Les Etats-Unis ont, conjointement avec vingt autres pays, présenté un projet de résolution [A/C.1/725] qui approuve les efforts déployés par le Commandement unifié pour parvenir à un armistice juste et honorable mettant fin au conflit coréen, et notamment le principe adopté au sujet du rapatriement des prisonniers de guerre. Ce projet de résolution, prouvant la sincérité de ces efforts, invite le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et les autorités nord-coréennes à prévenir de nouvelles effusions de sang en amenant leurs négociateurs à accepter un armistice qui reconnaisse sans réserve à tous les prisonniers de guerre la faculté d'être rapatrié, mais qui interdise le recours à la force pour leur rapatriement.

100. Même le représentant de l'Union soviétique, M. Vychinsky, en dépit de sa dialectique de juriste, a dû reconnaître que le problème des prisonniers de guerre constituait le seul obstacle à la signature de l'armistice. La représentante de la Tchécoslovaquie et les représentants de la RSS d'Ukraine et de la Pologne ont exprimé un avis identique. Dans le discours auquel je viens de faire allusion, M. Acheson, faisant preuve d'un sincère désir de mettre fin au conflit armé, a ouvert la voie à l'étude de toute proposition qui viserait au règlement du problème des prisonniers de guerre, à condition qu'elle ne viole pas le principe que ces prisonniers ne peuvent faire l'objet d'un rapatriement forcé à destination de la Chine communiste ou de la Corée du Nord. En conséquence, à moins que l'Union soviétique n'accepte le principe qui proscri-

² Résolutions 193 C (III), 288 B (IV), 382 C (V) et 517 (VI).

le rapatriement forcé, la création d'une nouvelle commission, telle que la propose M. Vychinsky, est inutile; et, si elle l'accepte vraiment, nous ne voyons pas la nécessité de constituer une nouvelle commission. A la demande du Président Alemán, la délégation mexicaine a proposé [A/C.1/731] que chacun des Membres des Nations Unies se voit allouer un contingent de prisonniers de guerre; d'autre part, le représentant du Pérou a proposé [A/C.1/732] la constitution d'une commission neutre chargée de répartir les prisonniers conformément au désir qu'exprimerait chacun d'entre eux.

101. Si l'Union soviétique souhaite vraiment qu'il soit mis un terme à la guerre de Corée, elle ne pourra s'opposer à aucune de ces propositions, lesquelles, malgré les arguments contraires de M. Vychinsky, rentrent parfaitement dans les dispositions de la Convention de Genève de 1949. De plus, les objections du représentant de l'Union soviétique sont dépourvues de tout fondement moral, du fait que l'Union soviétique détient encore à l'heure actuelle des prisonniers de guerre allemands et japonais. D'ailleurs, dans quinze traités, signés de 1918 à 1921, l'Union soviétique a approuvé le rapatriement volontaire des prisonniers de guerre.

102. Ma délégation estime de son devoir de donner son appui moral à ces projets de résolution et contribuer ainsi à mettre fin à l'une des guerres les plus absurdes et les plus destructrices qu'ait connues l'histoire. D'après une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Corée du Sud, cette guerre a privé de foyer dix millions de personnes et détruit 98 pour 100 des villes et 80 pour 100 des villages. Les souffrances de la population coréenne sont indicibles et, lorsque la paix sera signée, les Nations Unies auront à résoudre le grave problème de l'unification et de la reconstruction du pays. Et, tout comme la lutte en Corée a été celle de toutes les nations et de tous les individus qui défendent le principe de la liberté et condamnent de façon absolue toute forme d'agression, la reconstruction sera une obligation pour tous ceux qui pensent que le monde doit être délivré de la misère et de la souffrance.

103. Et cela nous amène à une autre conclusion: tant que l'indépendance économique n'existe pas, il ne peut y avoir d'indépendance politique; aussi longtemps que la misère existe, il ne pourra y avoir de paix véritable. Les Nations Unies se trouvent devant un autre grand problème: celui que pose le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le desir de ces peuples et leurs conditions de vie ne relèvent plus de la juridiction exclusive des Puissances métropolitaines, car le droit international moderne en a fait des questions qui intéressent toute la collectivité. C'est d'ailleurs ce qui se dégage aussi des dispositions pertinentes du Chapitre XI de la Charte. C'est pourquoi ma délégation appuiera toute mesure qui visera à réaliser les objectifs énoncés à l'Article 73 de la Charte. Elle a d'ailleurs exprimé en maintes occasions son désir de voir le régime colonial et la vassalité politique disparaître chaque fois que les peuples ont atteint le niveau culturel et économique qui leur permet de se gouverner eux-mêmes, de ne pas devenir les victimes de leurs propres dirigeants ou la proie d'une autre nation, avide de conquêtes. Telle est notre position en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe fonda-

mental énoncé au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte.

104. Il y aurait contradiction à reconnaître à certains peuples le droit de se gouverner eux-mêmes et à refuser à d'autres peuples, juridiquement constitués et démocratiquement organisés, le droit de se joindre aux nations libres qui forment l'Organisation des Nations Unies. Je ne donnerai qu'un exemple, celui de l'Italie, qui est éprise de paix et organisée démocratiquement et qui s'est vu refuser le droit de faire partie des Nations Unies, à la suite d'un caprice qui s'est manifesté par l'usage abusif du droit de veto. L'abus du veto dénature l'essence démocratique de la Charte, puisqu'il place cinquante-cinq Membres des Nations Unies dans une situation d'infériorité par rapport aux cinq grands. Ma délégation, conjointement avec les autres républiques de l'Amérique centrale, étudie en ce moment très attentivement la possibilité de mettre fin à l'abus du droit de veto dans la mesure où il dresse une muraille de discrimination devant toutes ces nations qui ont le droit d'être admises dans notre Organisation, ce qui augmenterait sa force et son prestige dans le monde. On ne peut non plus concevoir que l'intolérance de certains ait empêché les Puissances signataires de la Déclaration de Moscou du 1er novembre 1943 de tenir leurs promesses, particulièrement en ce qui concerne le traité de paix avec l'Autriche. Il est tout aussi inconcevable que des élections générales libres n'aient pas encore eu lieu en Allemagne au sujet de son unification sous un régime vraiment démocratique.

105. Les conflits et l'inquiétude que connaît le monde proviennent en grande partie du fait que l'on réprime par toutes sortes de moyens les justes aspirations des peuples qui désirent se donner un gouvernement, former des entités politiques homogènes et supprimer les divisions artificielles et arbitraires qui les empêchent de disposer d'eux-mêmes librement. Si ceux qui forgent les destinées de l'humanité sont réellement de bonne foi, tous les éléments de friction et tous les écueils qui ralentissent la marche de l'humanité vers la réalisation de ses destinées et la grandeur que doivent lui apporter la paix et la compréhension doivent être supprimés radicalement.

106. Si la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, la liberté individuelle et le respect de la dignité humaine sont les bases de la vie des nations, l'amélioration de la situation économique et sociale est également essentielle si l'on veut que les individus atteignent à un niveau de vie plus élevé. Bien entendu, cette amélioration est beaucoup plus urgente dans les pays insuffisamment développés. En effet, plus d'un milliard et demi d'êtres humains, dans les pays insuffisamment développés, vivent dans une indigence extrême, alors que 400 millions de personnes plus favorisées ont réalisé des progrès considérables au cours de la première moitié de notre siècle. Des facteurs de toute nature, tels que l'expansion et la révolution industrielles, l'inflation, la guerre froide entre les grandes Puissances, etc., sont venus aggraver encore cette situation de misère permanente, que la hausse progressive du coût de la vie a, elle aussi, rendue plus critique. Il est naturel que cette diminution du pouvoir d'achat des populations soit devenue un facteur d'agitation sociale. Si paradoxal que cela paraisse, tous ces peuples qui vivent dans la misère, l'analphabétisme et

l'insalubrité sont riches en puissance. Leurs ressources naturelles et humaines attendent seulement la coopération résolue des grandes Puissances industrielles pour se développer pleinement et se transformer en facteur important du progrès social et de la stabilité économique du monde actuel.

107. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Administration de l'assistance technique, des institutions spécialisées au nombre desquels il faut signaler tout particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture — et de la Commission économique pour l'Amérique latine, ont entrepris la grande tâche que constitue le développement des pays économiquement arriérés, en envisageant, sous nombre de leurs aspects, les problèmes essentiels de la production, la nutrition, la répartition équitable des matières premières, l'introduction de méthodes modernes dans l'agriculture, etc.

108. En tant que chef de la délégation d'un pays d'Amérique centrale, je tiens à souligner à ce propos le concours que nous ont prêté les organismes en question et, en particulier, la CEPAL et l'AAT, dans l'élaboration et la mise au point des plans pour l'unification économique de l'isthme d'Amérique centrale. Depuis longtemps, nos pays sentaient la nécessité de cette unification. Ils étaient parvenus à la conclusion que les méthodes modernes de production que chacune des républiques mettrait en pratique dans le cadre d'un programme individuel de développement économique se heurteraient aux limitations inhérentes à des groupes économiques trop petits, incapables d'offrir des débouchés suffisants à une production agricole et industrielle accrue. Cependant, ce n'est qu'au moment où la CEPAL leur a accordé son entière coopération qu'ils ont pu commencer à étudier les plans en question sous un jour scientifique et objectif, sans que l'on puisse les soupçonner de vouloir avantager l'économie d'un pays au détriment de celle d'un autre, et en éliminant tous les obstacles que rencontrent généralement les tentatives faites pour unifier les systèmes économiques de différents pays. A l'heure actuelle se trouve déjà constitué un comité de coopération des ministres de l'économie de l'isthme, sous la direction duquel des commissions de la CEPAL et de l'AAT étudient les industries fondamentales qu'il s'agit d'unifier, analysent les possibilités d'un développement hydro-électrique intégral, organisent l'installation d'un nouveau système de transports maritimes, terrestres et aériens de l'Amérique centrale, étudient sur quelles bases fonder un institut technique d'Amérique centrale destiné à augmenter la productivité en appliquant aux conditions locales la technique des pays développés et envisagent plusieurs autres entreprises de grande importance pour l'avenir de nos peuples. Le concours que prêtent les organes des Nations Unies, dont l'appui donné aux plans d'unification économique de l'isthme n'est qu'un exemple, a été l'une des œuvres les plus remarquables de notre organisation et doit donner confiance aux hommes de peu de foi.

109. Nous considérons le développement économique des régions arriérées comme la clé de la stabilisation économique du monde, qui doit naturellement aboutir

à l'affermissement de la paix et au bien-être social. Mais nous croyons que les Puissances industrielles doivent, sinon par devoir de solidarité humaine, du moins par instinct de conservation, se convaincre qu'il leur faut assurer la stabilité économique du monde en ouvrant de nouveaux marchés de consommation et en aidant matériellement les pays qui apportent leur coopération pour la paix et contre l'agression. Tous les pays insuffisamment développés commencent à se rendre compte de la force qu'ils ont en puissance et du rôle important qui leur revient dans la solution des problèmes en présence desquels se trouve l'humanité : c'est pourquoi ils entendent bénéficier d'un traitement plus juste et plus convenable dans leurs relations avec les Puissances industrielles. Les richesses encore inexploitées de ces régions sont indispensables aux pays industriels, tout comme sont indispensables aux pays insuffisamment développés les échanges commerciaux, l'équipement, le matériel, les moyens financiers et l'assistance technique des pays industriels. La future organisation économique du monde doit s'édifier sur la base d'une stabilisation des prix à un taux raisonnable, d'une distribution équitable des matières premières comme des articles d'exportation et d'une politique économique qui s'inspire d'une vision des choses plus large et conforme aux normes de l'époque actuelle.

110. Ma délégation estime que l'une des façons les plus efficaces de favoriser le progrès économique et social des pays insuffisamment développés est de payer un juste prix les articles qu'ils exportent. Un pays économiquement arriéré peut ainsi se procurer des ressources supplémentaires sans se trouver contraint de solliciter des crédits humiliants ou des emprunts onéreux. On ne fait là qu'agir selon la justice, en rétribuant de façon convenable le travail des habitants des régions insuffisamment développées pour qu'ils soient à même de vivre d'une façon plus décente et de financer eux-mêmes leurs projets de développement, et l'on augmente ainsi la consommation des produits de l'industrie pour lesquels les nations économiquement développées doivent forcément avoir des débouchés à l'étranger si elles veulent maintenir leur rythme de production en série.

111. Mon petit pays, dont l'exportation du café constitue la principale source de revenus, vient de passer par une expérience qui confirme ce que je viens d'exposer. Au début de 1949, nous avons commencé à négocier un emprunt avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour financer certains projets de développement économique. La décision de la Banque a tardé. Dans l'intervalle, les prix du café ont monté et ont abandonné le niveau extrêmement bas où ils étaient tombés sans raison. Quand la Banque a finalement décidé que nous pourrions disposer pour nos projets d'une somme de 3 millions de dollars, son offre n'a pas été acceptée : au cours des trois années qui s'étaient écoulées, le revenu supplémentaire que nous procurait la hausse des prix du café avait atteint 30 millions de dollars, c'est-à-dire dix fois le montant de l'emprunt qui nous était offert. Grâce à ce revenu supplémentaire, notre gouvernement, qui a su gérer les finances publiques avec un soin extrême et d'une façon irréprochable, a pu trouver les ressources voulues pour financer lui-même les projets en question.

112. Ma délégation désire maintenant exposer brièvement son attitude en ce qui concerne les droits de la femme. Mon pays a été l'un des premiers du continent américain à reconnaître l'égalité civile de l'homme et de la femme. En effet, notre Code civil de 1888 a libéré la femme de toutes les restrictions juridiques auxquelles, en sa personne comme en la libre disposition de ses biens, elle se trouvait soumise depuis les débuts du droit romain. La nouvelle Constitution de ma patrie, qui est entrée en vigueur le 8 novembre 1949, a complété l'évolution juridique qui s'était produite en faveur de la femme en lui octroyant le droit de vote et l'éligibilité dans les mêmes conditions qu'à l'homme. Lors de nos prochaines élections, la Costaricienne, qui a courageusement tenu sa place dans le combat pour la conquête des libertés humaines, exercera sans restriction son droit de vote. C'est donc avec une sympathie marquée que nous considérons le projet de convention sur les droits politiques de la femme³, que l'Assemblée générale doit examiner à sa septième session; nous nous réservons toutefois le droit de demander certains éclaircissements sur l'article 3 de ce projet.

113. La délégation du Costa-Rica a tenu à exposer nettement son attitude en ce qui concerne ses relations internationales, l'exécution des traités auxquels ce pays est partie et sa situation de Membre des Nations Unies. Elle l'a fait, tout en sachant bien qu'elle représente un petit pays et que ses interventions ne peuvent avoir qu'une influence modeste, parce qu'elle est fière de sa force morale — toute sa vie démocratique étant conforme aux dispositions de la Charte — et parce qu'elle a la certitude la plus absolue que, dans son pays, on respecte tous les droits de l'homme, que l'on y pratique la démocratie la plus pure et que l'on y fait honneur à tous les engagements internationaux quelle qu'en soit la nature.

114. Notre délégation est restée fidèle à la politique générale du groupe des nations américaines, et elle le restera, non seulement parce qu'elle considère que notre hémisphère est le refuge spirituel de l'humanité, mais parce qu'elle croit que notre pays, où l'on ne cherche pas à imposer des doctrines politiques extrémistes, où la discrimination raciale n'existe pas et où l'on ne lutte pas pour soutenir des credo étrangers, se trouve dans

une situation privilégiée pour s'offrir au monde en lutte comme un impartial conciliateur de ses différends.

115. Il convient de mentionner à ce sujet le geste du Mexique et du Pérou, qui ont offert leurs bons offices pour régler le conflit coréen au moyen de la proposition du Président sortant de la République, Miguel Alemán, et de la mesure de conciliation qu'a proposée l'éminent juriste qu'est M. Belaúnde.

116. L'Organisation des Etats américains et la Charte de San-Salvador sont la preuve évidente que les problèmes humains, lorsqu'on les examine sans préjugé, avec bonne foi et en toute honnêteté, peuvent faire l'objet de mesures de conciliation et recevoir une solution. Nous avons l'espoir, nous avons même la conviction que les relations internationales entre les vingt et une républiques américaines se maintiendront sur un plan fraternel, malgré les changements politiques qui se sont produits et qui peuvent encore se produire à l'avenir.

117. Nous avons entièrement fait nôtres les principes que préconise la Charte des Nations Unies et en particulier ceux qui intéressent les droits de l'homme et qui visent à instaurer pour tous des conditions de vie meilleures, plus justes et plus décentes. Mais, avant tout, nous aspirons avec ferveur à voir la paix solidement affermie. Chaque seconde qui passe se traduit, avec une rigueur tragique, par la perte d'une vie nouvelle, par la douleur et les larmes de millions d'êtres humains. Prosternés devant Dieu, nous ne pouvons qu'implorer Sa divine inspiration et Le supplier d'émouvoir les cœurs et d'illuminer les esprits des anciens comme des nouveaux conducteurs de peuples qui doivent constamment être les fidèles serviteurs de la paix et les artisans d'une humanité meilleure.

118. Je ne saurais terminer sans dédier une pensée, sans élever une prière en faveur de tous ceux qui, le front haut, ont rendu le dernier soupir sur les champs de bataille de Corée, en voyant s'estomper devant leurs yeux embrumés l'image de leur pays et les traits des êtres qui leur étaient chers. Je ne saurais terminer sans rappeler respectueusement le sacrifice des milliers de mères et d'épouses qui attendent avec anxiété le retour des vaillants défenseurs de la paix. Je ne saurais terminer sans rendre un hommage ému et chaleureux, un tribut de constante admiration à cette jeunesse héroïque qui lutte, non pour gagner une guerre, mais pour gagner la paix.

La séance est levée à 12 h. 35.

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, quatorzième session, Supplément No 1, résolution 445 B (XIV)*.